

Procès-verbal du C.A. de l'asbl FVWB

du 14 Septembre 2022 à 19 H

Présidente : D. Reterre.

Administrateurs : D. Van Bever, D. Vanleeuw, A.M. Habets , E. Davaux,

P. Schmets, B. Dewilde.

Responsables cellules : M. Loppe, J. Meessen.

Invités permanents : P.Achten, P. Carlier, M. Hourlay, R. Gruselin, T. Lycops.

Excusés : B. Valentin, C. Didembourg.

Présentation du prochain championnat d'Europe Dames de 2023 .

Mrs Geert Dobbeleer et Guy Juwet présentent la prochaine compétition qui regroupe 24 pays et dont les rencontres d'une poule auront lieu à Gand et la poursuite de la compétition à partir des 1/8 de finale aura lieu à Bruxelles.

Le choix de notre pays a été conditionné par la représentation de plusieurs personnes au sein de la CEV .Le mandat pour cette compétition a été donné à la V.V. qui a délégué Top Volley pour l'organisation. Les 2 ailes de Volley Belgium seront associées pour la promotion de cet événement auprès de leurs clubs et membres respectifs.

Cellule Technique.

Présentation et analyse des demandes de D.A rentrées à ce jour (9 dossiers).

Résultats du vote.

DI MARTINO Diègo (VC Binchois)	Prom → N3 (Axis Guibertin)	5 OUI	2 Abstention
DI MARTINO Luis (VC Binchois)	Prom → N3 (Axis Guibertin)	5 OUI	2 Abstention
HUBEAUX Léa (Namur Volley)	N2 → Ligue A (E.S Charleroi)	6 OUI	1 Abstention
DORTHU Lucie (Aubel)	Prom → N2 (Waremmes Volley)	6 OUI	1 Abstention
PECI Milica (Volley farcienne)	P1 → Prom (Tchallou volley)	6 OUI	1 Abstention

DEVALCK Lucie (VC Froidchapelle) P2 → Prom (Tchallou volley) 6 OUI 1 Abstention

Dérogation pour ces 2 joueuses jusqu'au 31 décembre 2022 pour la promotion. Vu qu'on ne peut avoir une DA que pour un seul niveau, révision de la situation pour éventuellement évoluer à un niveau supérieur après cette date.

BROZAK Gauthier (E.Mortroux Thimister) Prom→ N2 (Wareme) 6 NON 1 abstention

FRANK Nathan et LAENEN Louis (Wareme) DA interne N2 →ligue A 7 NON

Dérogations pour carte de coach.

Après analyse des demandes, décisions prises :

MIEST Bastien : refus carte C provisoire

ELHAJAME El Mahdi : refus carte C provisoire

JEROME Gilles : refus carte C provisoire.

DEIGERS Thibaut : refus carte C

VIELVOIYE Thomas : refus carte C provisoire

SAINTE FLEUR Eder : accord pour carte de coach C

MOUILLARD : refus carte de coach C provisoire.

Encadrement technique.

Vu les différents départs d'entraîneurs (Gewehr C et Koelman M) le D.T demande l'intégration de FRANKART Audry dans le staff.

Le C.A marque donne un accord de principe et charge le trésorier de prendre contact avec l'intéressé pour fixer les modalités. Une « dimona » sera introduite par trimestre.

Retour sur les projets des Finales Francophones, les Interprovinces et les tournois jeunes.

M. Loppe explique que la prise d'informations auprès des AOC n'a pas été faite vu que les différentes propositions qu'il a transmis ont été amendées et complétées par d'autres projets.

- ✚ Pour les Finales Francophones 2022-2023, poursuite de l'organisation comme les années précédentes vu qu'il est un peu tard pour revoir complètement

l'organisation. Ces finales auront lieu dans l'entité de Namur les

.....

Pour les finales 2023-2024, il est demandé au responsable des rencontres d'interpeller les entités en leur donnant les 3 propositions retenues soit celle de M. Loppe, de E. Davaux ou la poursuite du système actuel.

- ✚ Pour les interprovinces , accord du CA pour appliquer le règlement proposé avec inscription possible d'un libéro.

Intervention de P. Achten qui demande s'il serait possible d'inscrire (à partir de la compétition de Janvier 2023) une 2^{ème} équipe pour l'entité de Liège , équipes qui regrouperaient des joueurs et joueuses isolée dans leur club.

M. Loppe va interpeller les autres entités pour connaître leur position sur la possibilité qui leur serait offerte d'inscrire également une 2^{ème} équipe avant de revenir vers le CA pour une décision finale.

- ✚ Pour les tournois Jeunes, l'intention est d'organiser quelque chose sans trop de contraintes pour les clubs avec inscription libre.

E. Davaux se charge de faire un projet qui sera transmis aux différents clubs.

Cellule compétition.

Règlement complémentaire 2022-2023.

Accord sur le document présenté par M.Loppe avec intégration de toutes les remarques faites par le C.A. A faire paraître au plus vite et à transmettre aux clubs.

VOLLEY BELGIUM

Rappel de différentes demandes à faire au C.A de V.B

documents à rentrer -vrijheidsaanvraag-, état d'avancement de Volley Admin 3, expédition des P.V, descendants de Ligue A .

Compte rendu de la rencontre avec l'Adeps.

D. RETERRE fait un résumé de la rencontre du C.A avec les responsables de l'Adeps.

E. Davaux déplore qu'un P.V écrit ne soit pas réalisé et transmis à l'Adeps pour approbation.

La présidente informe qu'au départ, cette rencontre était prévue entre elle uniquement et l'Adeps . Elle a invité les membres du C.A pour l'accompagner dans cette rencontre qui se voulait plus être un échange de vue qu'une rencontre officielle. Son résumé sera mis dans une farde à la fédération.

Dossiers administratifs.

Double affiliation administrative.

Accord pour la double affiliation de Md ROULIN affiliée au club de Nalignes et qui exercera la fonction de Président au club de Romedenne. (Art 314 du ROI)

Dossier VC Gembloux.

Suite au forfait déclaré par ce club pour son équipe de Promotion, nous avons reçu plusieurs demandes de désaffiliation.

Sur demande de la FVWB, le club a remis une liste de 8 joueurs à désaffilier.

Après discussion pour savoir quel article du ROI était applicable à ce cas (Art 250 ou 360)

Le C.A autorise la désaffiliation des joueurs repris sur la liste ainsi que ceux qui avaient demandés individuellement une demande de désaffiliation.

Dossier BAETS Logan.

Joueur transféré au club de Walhain mais pour lequel, ce même club souhaite une désaffiliation . Le C.A accepte cette demande.

Approbation des P.V du 15 juin et 17 août 2022.

P.V du 15 juin approuvé.

Approbation du P.V du 17 août reportée au prochain C.A : E Davaux fera parvenir ses remarques.

Procès-verbal du C.A. de l'asbl FVWB (vidéo conférence) du vendredi 16 septembre 2022

Présidente : D. Reterre.

Administrateurs : D. Van Bever, E. Davaux, P. Schmets, A.M Habets

- **Présentation et analyse des demandes de D.A rentrées .**

PIRENNE Antoine (VC Stabulois) N 3 → Ligue A 5 (Axis Guibertin) 5 OUI

LO GUASTO Zoé (Namur Volley) N2 → E.S Charleroi Volley (Ligue A) 5 OUI

GRUDZIEN Timo (VC Libramont) P1 → V.C Stabulois (N3) 5 OUI

- **Demande de révision de la décision prise pour la D.A de BROZAK Gauthier.**

Le C.A, sur base des éléments repris dans le mail, a maintenu sa décision de refus pour la demande de double affiliation ; selon le règlement de Volley Belgium, il est interdit à un joueur de jouer en double affiliation dans 2 clubs s'il n'y a pas deux niveaux d'écart entre les équipes concernées .

Résultat du vote : 5 NON

Procès-verbal du C.A. de l'asbl FVWB (vidéo conférence) du vendredi 30 septembre 2022

Présidente : D. Reterre.

Administrateurs : D. Van Bever, E. Davaux, P. Schmets ,B Dewilde, A.M Habets

- **Demande de révision de la décision prise pour la D.A de BROZAK Gauthier.**

Sur base de renseignements et d'avis complémentaires discutés lors d'un C.A de Volley Belgium, le C.A délibère sur la demande de D.A .

Il accorde à l'intéressé la D.A pour le club de Waremmes 6 OUI

La condition est d'évoluer uniquement avec son club (Mortroux) au niveau Promotion et en D.A avec Waremmes au niveau N2.

